Justification par la foi

(Traduit de l'anglais)

J.G. Bellett

[Courtes méditations 46]

Dans la dispensation de Sa grâce, Dieu fournit au pécheur une réponse à Ses propres exigences envers lui. Il lui donne la sécurité dans le jour du jugement de justice. Car Il juge le péché. Il ne peut certainement pas passer par-dessus lui. La justice réclame son jugement. Mais Lui, en grâce, fournit au pécheur une réponse et un abri ; et cela devient le devoir et l'obéissance d'un pécheur, d'utiliser cette protection — et cette utilisation de la ressource fournie par Dieu, est la foi.

Le Seigneur, de cette manière, avait fourni à Noé une réponse à Son propre jugement juste et réfléchi qui allait venir sur le monde, avant le déluge. « Fais-toi une arche de bois de gopher » [Gen. 6, 14], lui dit Dieu. Noé fit ainsi, croyant la parole et du jugement, et de la délivrance, et il fut sauvé.

Il fournit à Israël une ressource en Égypte, contre un autre jour de jugement. Israël utilisa cette ressource, mettant le sang sur le linteau, et il fut abrité de l'épée de l'ange.

De la même manière, Il fournit à Rahab une ressource au jour du jugement de Canaan, comme Il avait donné une ressource à Israël dans le jour du jugement en Égypte ; et elle échappa, simplement parce qu'elle avait reçu la parole par la foi, et utilisé les ressources de Dieu, accrochant le cordon d'écarlate à la fenêtre. — Et il en est encore ainsi.

Il y a deux choses qui sont maintenant sous le jugement, comme autrefois le monde antédiluvien était sous le jugement, et puis l'Égypte, et puis Canaan. L'homme, et le monde, sont tous deux désignés pour le jugement. Mais Dieu a fourni un refuge pour l'homme pécheur. L'évangile est ce qui le révèle. Le sacrifice de Son propre Agneau est une réponse à toutes Ses exigences en justice contre le pécheur, et Dieu Lui-même a donné cet Agneau, et a accepté ce sacrifice. La foi accepte ce don. Par la foi, le pécheur invoque cette réponse, et il est sauvé.

Quelle méthode simple et merveilleuse ! Quelles richesses de la grâce ! Rien, comme nous le voyons ainsi, n'entre dans les voies de Dieu en grâce, sinon la foi. C'est donc l'obéissance de la foi, qui est maintenant requise (Rom. 1, 5). Et quand quelqu'un demanda au Seigneur : « Que ferons-nous pour faire les œuvres de Dieu ? », Il répondit : « C'est ici l'œuvre de Dieu, que vous croyiez en celui qu'il a envoyé » (v. 28, 29).

L'excellence de ce principe de la foi, son œuvre merveilleuse, et la grande estime qu'en a Dieu, peuvent être montrés par le témoignage de l'Écriture, du début à la fin. Tout lui cède la place. Même un état d'*innocence* au début dut céder la place à un état de foi (Gen. 3). Elle rencontre et évite le *jugement*, comme nous l'avons vu. La *loi* est mise de côté pour la laisser entrer. Et l'amour lui-même ne sera pas agréé par Dieu à sa place. La foi est établie comme le lien entre Dieu et nous.

Mais cela étant ainsi, fixé et établi, il est béni d'être enseigné, comme nous le trouvons en Romains 1 à 5, dans les gloires morales qui doivent être découvertes dans cette précieuse doctrine de la foi. Nous devrions en

effet apprécier avec reconnaissance une telle instruction divine.

Cette doctrine, que nous voyons et connaissons là, *met à nu et humilie* complètement l'homme. Elle suppose que nous sommes morts dans nos péchés, laissés ruinés de façon incurable et irrécupérable par notre propre faute, et sous la loi. Mais alors, elle nous *assure* et nous *honore*. Elle donne au pécheur croyant le droit clair et sûr de revenir à Dieu ; et une fois revenu, elle lui parle des dignités et des joies, des honneurs et des privilèges, qui l'attendent dans cette place riche et bénie.

Et outre cela, elle est parfaite dans ce qu'elle nous *refuse*, aussi bien que dans ce qu'elle nous *confère*. Elle exclut la « vanterie » de notre part, tandis qu'elle nous fait « la justice de Dieu », et « enfants », et nous donne la paix, la grâce et la joie, un intérêt éternel dans la mort passée de Christ et dans Sa vie présente, et dans Sa gloire à venir, dont elle nous donne maintenant l'espérance certaine, avec la possession de l'amour de Dieu dans son incommensurable plénitude.

Voilà ce que cette doctrine de la foi fait pour *nous* — comme nous l'apprenons de ces merveilleux chapitres, Romains 1 à 5. Et que peut-il y avoir de plus béni que ce principe de la foi, et la justification par elle, quand elle assure au pécheur des conditions et des résultats tels que ceux-ci ?

Ensuite, quant à Dieu. — Elle est ce qui Le *manifeste*, et puis Le *glorifie* au-dessus de tout. Ce merveilleux mystère, qui est appelé l'évangile, la bonne nouvelle de Dieu, présente Dieu à toute Sa création dans les formes les plus élevées de la gloire morale. Elle Le montre dans la plénitude de la grâce et de la justice combinées, comme juste et cependant justifiant. Elle le place comme Celui qui fait toute l'œuvre, et l'héritier de toute la gloire. Elle Le place aussi de même devant tous les hommes, Juifs et Gentils. « Est-il seulement le Dieu des Juifs ? » [3, 29], demande-t-elle ; et elle répond : « Non, mais aussi des nations ».

Voilà les conséquences bénies de cette doctrine, ou principe, de la foi, pour ce qui concerne Dieu.

Et de plus, comme ces chapitres nous l'apprennent aussi — *elle établit la loi*. C'est un autre fruit magnifique et une autre conséquence de la doctrine de la foi. Car l'évangile (et c'est avec l'évangile que la foi a affaire) présente la loi comme magnifiée et rendue honorable, la punition complète de la brèche qui lui a été faite ayant été subie par Celui que l'évangile nous prêche.

Assurément, nous pouvons dire alors : Cette grande épître divine peut bien s'ouvrir en disant que c'est l'obéissance de la *foi* qui est maintenant requise par Dieu de tous les hommes, pour la gloire de Son propre nom.

Dans l'épître du même apôtre aux Galates, il nous fait percevoir, quant à sa propre personne, que la « justification par la foi », qu'il défend là, n'est pas un simple dogme, ou une proposition qui pourrait exercer l'intelligence, ou donner un thème de discussion à l'esprit, comme dans les écoles. Il nous fait savoir que lui-même l'a éprouvée comme étant une vérité pleine de vie et de puissance.

Et il y a cette différence, parmi d'autres, entre ces deux épîtres. Dans les Romains, nous trouvons cette doctrine proposée dans sa gloire morale, objet d'insistance, d'enseignement et de démonstration, avec ses conséquences pour la gloire de Dieu, et sur la condition du pécheur croyant — comme nous l'avons vu. Dans les Galates, l'apôtre se montre *lui-même* à nous en lien avec cette doctrine. Il la *vit*, plutôt qu'il ne l'enseigne ou ne la démontre — quoiqu'il le fasse aussi. Il la défend contre les contredisants, et ne la propose pas simplement aux pécheurs — et en ferveur d'esprit, il est conduit par Dieu à nous dire comment cette doctrine, ce principe de foi, a illustré sa vertu dans sa propre personne, et cela aussi, dans diverses relations, comme envers les créatures qui l'entouraient, envers les contredisants, comme dans la présence même de Dieu, et comme en lien avec ce présent siècle mauvais.

Envers *la créature*, cette possession bénie, personnelle et immédiate de Dieu, que cette doctrine ou ce principe de la foi lui a donné, le rend indépendant. Il pouvait descendre en Arabie. Il pouvait tourner le dos à Jérusalem et tout ce qui y était propre à le soutenir et à le rafraîchir, et considérer les solitudes du désert (Gal. 1).

Envers les *contredisants*, elle le rendait aussi hardi qu'un lion, n'étant pas même intimidé par la présence d'un Pierre qui, à ce moment-là, plus que tout autre homme, avait tous les droits dans la chair (Gal. 2).

Comme *dans la présence de Dieu*, elle le rendait libre et heureux, respirant là l'esprit d'adoption, et connaissant la liberté de quelqu'un d'accepté dans le Bien-aimé (Gal. 4).

Comme *en lien avec ce présent siècle mauvais*, elle lui donnait la victoire sur lui. Il lui était crucifié, et ce monde à lui (Gal. 6).

Voilà quelques-uns des reflets de la doctrine de la justice divine, ou de la justification par la foi, dans l'âme de ce cher apôtre. Ce n'était pas une plus grande possession intellectuelle d'un dogme qui pouvait opérer ces choses pour l'âme. Cette doctrine implique la restauration devant Dieu, une restauration personnelle et immédiate. Adam, par le péché, L'avait perdu ; le pécheur, par la foi, Le retrouve. C'est la source de l'espérance et de l'amour — comme il nous le dit dans cette même épître (Gal. 5, 5-6). Ce n'est pas une simple proposition scolaire. La justification par la foi est la religion d'un pécheur dans une confiance personnelle et immédiate en Dieu.

Dans cette même épître, l'apôtre, sous la conduite du Saint Esprit, protège cette vérité contre tous les intrus, quelque augustes et plein d'autorité qu'ils puissent être ; qu'ils soient, si je puis dire, au premier rang dans la *création* comme les anges, au premier rang dans leur *office*, comme les apôtres, ou au premier rang dans *les voies de Dieu*, comme la loi (Gal. 1, 8 ; 2, 11-21 ; 4, 19-31). Les anges doivent être maudits, s'ils contredisent à cette vérité. Pierre trouvera une résistance en face, qui ne l'épargne pas, s'il la voile. La loi, qui était la propre voix de Dieu en son temps et en son lieu, doit être réduite au silence quand cette vérité se proclame elle-même.

Cette vérité, l'évangile de Dieu, m'apporte un message à mon sujet, j'ajouterai ici, aussi bien qu'au sujet de Dieu. Elle me parle de péché aussi bien que de salut. Elle me dit que le monde entier est dans un état de révolte et de rébellion, et que moi-même, je suis un pécheur ruiné par ma faute. Si je reçois un message tel que celui-ci, la conviction de péché, et les affections qui accompagnent cette conviction, seront éveillées en moi. Tout aussi naturellement, l'âme sera occupée d'elles, comme de la paix, de l'assurance et de la joie que le message du salut inspirera. « Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé » [Act. 16, 31], fut-il dit à un pécheur *étonné*. La Samaritaine fut convaincue d'être une pécheresse par le Seigneur, avant qu'Il se révèle à elle comme un Sauveur. L'évangile parle de jugement et de paix — mais il met le jugement à la porte de *tout*, et la paix sur la conscience de ceux qui sont *réveillés*.

La justification par la foi n'est jamais traitée comme une simple proposition scolastique. Pas du tout. C'est la religion de la confiance personnelle et immédiate en Dieu d'un pécheur convaincu de péché, et cela, également, en en jouissant d'après le droit que Dieu Lui-même, pour ainsi dire, a écrit pour lui. Nous pouvons voir la richesse de cette position, à laquelle (selon cette même épître aux Galates) elle amène le pécheur. Elle l'introduit dans la famille de Dieu, faisant de lui un enfant. Elle l'amène dans l'espérance ou la perspective de la gloire comme son héritage. Et là, dans ces riches lieux, elle lui enseigne à respirer l'air de la liberté et de l'amour (Gal. 3, 26 ; 5, 1, 5, 6).

La grandeur morale de ce dogme (car nous pouvons bien l'appeler ainsi) est de toutes manières merveilleuse. La justification par la foi est infiniment loin de nous laisser simplement comme délivrés du jugement, ou ayant échappé à la malédiction. Ce n'est pas non plus être ramené à Dieu dans le doute et la crainte. C'est un retour *complet* à Lui, un retour de *tout le chemin*, une restauration à davantage qu'un état agréable qu'Adam avait perdu par la transgression, un état de bien-être et d'assurance sans méfiance. Ce ne serait pas la rédemption, si elle ne nous donnait pas l'état que nous avons perdu par le péché, dans toutes ses riches qualités. Elle nous donne davantage que cela, je le sais. Mais elle doit nous donner au moins cela, pour être ce qu'elle est, la rédemption. Cela a été remarqué par d'autres il y a longtemps ; et il doit en être ainsi.

La foi place l'âme près de Dieu et avec Lui. Elle fait de Dieu Lui-même la grande circonstance, dans notre condition. Abandonner la religion de la foi, c'est se retirer de Dieu. Les choses intermédiaires disparaissent, tout ce qui interférait a été révoqué, quand la foi entre. La même épître nous enseigne ces choses (Gal. 1, 6 ; 3, 25 ; 4, 9).

Et de plus, en traitant ce grand dogme, l'apôtre nous montre comment il garantit les exigences de la sainteté.

Il enseigne que la rédemption de la loi ne provient que de la mort de Christ ; et que nous n'avons aucun droit à nous affranchir de cet ancien mari, sauf par l'union avec Celui qui est ressuscité d'entre les morts, le nouveau mari ; et par cette union, du fruit est produit pour Dieu. C'est la religion de la foi, et c'est, de cette manière, la source et la sécurité de la sainteté (Rom. 7).

Ainsi encore, dans les Galates, le même apôtre enseigne que l'ouïe de la foi était la réception de l'Esprit ; et une marche dans l'Esprit n'est pas un accomplissement des convoitises de la chair (Gal. 3, 1-5 ; 5, 16-18).